

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Jean-Luc GRATECAP (ayant donné pouvoir à M. Privé), Rodolphe CHAVIGNAY (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Gérard BERRUTI-MARTINEZ (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Sylvie POUVREAU (ayant donné pouvoir à M. Aubin), Yves GUIGNOUARD (ayant donné pouvoir à M. Philbert), Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à M. Brisé), Roselyne JULIOT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois), Claudine VAN MELCKEBEKE (ayant donné pouvoir à M. Planche),

Le conseil municipal a désigné M. Jean-Michel DAUCHEZ comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2009 a été approuvé.

Communication des décisions prises par le maire au nom du conseil municipal

Par délibération en date du 21 mars 2008, le conseil municipal a décidé de déléguer au maire l'acceptation des indemnités de sinistres. Conformément au code général des collectivités territoriales, le maire doit informer le conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Le conseil municipal est donc informé que le maire a pris deux décisions d'acceptation d'indemnisation de deux sinistres, les montants proposés par les assurances couvrant l'intégralité des préjudices à savoir :

- 2.028,33 € pour un sinistre de la flotte automobile
- 550,16 € pour un sinistre lors de la location d'une salle de l'espace Michel Crépeau

2009-25 Personnel communal : Modification du régime indemnitaire

Le Conseil Municipal,

Appelé à modifier le régime indemnitaire des agents communaux en portant de 5 à 6 le coefficient multiplicateur maximal de l'indemnité d'administration et de technicité du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de modifier, à compter du 1^{er} juin 2009, le régime indemnitaire des agents communaux en portant de 5 à 6 le coefficient multiplicateur maximal de l'indemnité d'administration et de technicité du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

2009-26 Adhésion à la Charte Terre saine Poitou-Charentes

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre Commune sans pesticides » adoptée par le Groupe Régional pour la Réduction des Pesticides en Poitou-Charentes,

Considérant que les démarches engagées au niveau européen pour diminuer la présence et l'utilisation des produits chimiques, notamment des pesticides, et au niveau national à travers le Grenelle de l'Environnement et le plan Ecophyto 2018, interpellent chaque collectivité dans sa gestion des espaces verts,

Considérant qu'en Région Poitou-Charentes, la Charte Terre Saine « Votre Commune sans pesticides » propose une démarche d'excellence environnementale pour concevoir et entretenir les espaces publics en diminuant et supprimant les pesticides,

Considérant que les objectifs visés concernent la protection de la santé des personnels chargés de l'entretien et des habitants fréquentant ces espaces publics, des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore),

Considérant que l'engagement de la commune dans cette démarche de progrès conduira à mener des actions de formation, d'information de la population, d'études sur les milieux naturels de la commune et à l'élaboration d'un plan de méthodes d'entretien,

Considérant que cet engagement doit conduire la commune à élaborer dans un délai objectif d'un an une stratégie d'action pour les années à venir, à respecter toutes les prescriptions réglementaires relatives au stockage et à l'utilisation des pesticides et à compléter la formation des agents les plus concernés,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le règlement et sollicite l'adhésion de la commune à la Charte Terre Saine Poitou-Charentes « Votre Commune sans pesticides ».

2009-27 Etudes pour la réalisation d'un giratoire au Val Hureau : Convention avec le Département

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention entre le Département et la Commune pour les études relatives à l'aménagement d'un giratoire au Val Hureau au carrefour des routes départementales n° 106 et 107,

Considérant que cette convention prévoit une participation financière de la commune de 7.650,30 € HT pour un montant d'études de 25.501,00 € HT,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention entre le Département et la Commune pour les études relatives à l'aménagement d'un giratoire au Val Hureau au carrefour des routes départementales n° 106 et 107 et autorise le maire à la signer.

2009-28 Adhésion à l'Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA)

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des statuts de l'Union des Marais du Département de la Charente-Maritime (UNIMA), Syndicat Mixte,

Considérant les avantages d'une adhésion de la commune à l'UNIMA,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- De solliciter son adhésion à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et de se conformer aux statuts présentés
- De s'engager à verser une cotisation annuelle, à partir de 2010, d'un montant de 152,45 €
- De demander au comité syndical de l'UNIMA de bien vouloir agréer la présente candidature en vue de l'adhésion sollicitée.

2009-29 Déclarations de travaux : Autorisation de dépôt

Le Conseil Municipal,

Considérant que la commune a prévu de réaliser des travaux d'aménagement de bureaux dans l'ancien local jeunes, à côté de la mairie, et des travaux de toiture photovoltaïque à l'école Gabriel Chobelet,

Considérant que ces travaux nécessitent le dépôt de déclarations préalables et d'autorisations de travaux,

Appelé à autoriser le maire à procéder à ces dépôts,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le maire à déposer les déclarations préalables et autorisations de travaux pour l'aménagement de bureaux dans l'ancien local jeunes et pour les travaux de toiture photovoltaïques à l'école Gabriel Chobelet.

2009-30 Transports scolaires : Débat sur une intervention financière de la commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir débattu de la nouvelle tarification des transports scolaires décidée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Considérant que cette nouvelle tarification se traduit par une forte augmentation de la participation demandée aux familles,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de mettre à l'étude les modalités d'une intervention financière de la commune pour les familles les plus démunies, étude qui sera présentée au conseil municipal lors de sa séance du mois de septembre 2009

2009-31 Conseil des sages : nouveaux mandats

Le Conseil Municipal,

Considérant que sur 6 membres du conseil des sages dont les mandats arrivent à expiration, 5 peuvent être reconduits dans leurs fonctions pour un second et ultime mandat,

Considérant que ces 5 membres ont exprimé le souhait d'être reconduits dans leurs fonctions,

Vu la proposition du Bureau municipal de reconduire les mandats des 5 membres et de nommer M. François VILLAIN, demeurant 26, rue Louis Jolliet pour un mandat renouvelable,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de nommer membres du conseil des sages :

- Au titre d'un mandat de trois ans non renouvelable :
 - o Mme Marie AUDUREAU demeurant 18 bis, rue de Maillezais
 - o Mme Patricia BESSUS demeurant 42, résidence du Val Hureau
 - o Mme Chantal CHARLES demeurant 4, rue des Bernaches
 - o Mme Lucie LOZOWSKI demeurant 108 bis, rue du Port
 - o Mme Raymonde MERDRIGNAC demeurant 2, rue des Acacias
- Au titre d'un mandat de trois ans renouvelable un fois :
 - o M. François VILLAIN demeurant 26, rue Louis Jolliet

2009-32 Convention pour des conférences de M. SELLIER

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la conclusion d'une convention avec M. SELLIER, navigateur demeurant à Nieul-sur-Mer, pour l'organisation de trois conférences au retour de la course de voiliers transatlantique organisée cette année, pour un montant de 1.000 €

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la conclusion d'une convention avec M. SELLIER, navigateur demeurant à Nieul-sur-Mer, pour l'organisation de trois conférences au retour de la course de voiliers transatlantique organisée cette année, pour un montant de 1.000 € et autorise le maire à la signer.

La séance a été levée à vingt-deux heures vingt.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

M. LAMBERT

M. DAUCHEZ

Mme DUBOIS

M. GOUSSEAU

Mme GRIZON

M. SORNIN

M. PLANCHE

M. AUBIN

Mme GOUJAT

M. BRISE

M. COMTE

Mme BECONNIER

M. PRIVE

Mme HENNENFENT

Mme HERAULT

M. PHILBERT

Mme JARRIAULT

Mme LARGE

M. DURIEUX

Mme REGNIER

Mme TAVEAU